

pendant, et nonobstant le ridicule que l'on a dernièrement suscité contre la doctrine, je soumetts la question de savoir s'il n'existe pas une loi supérieure aux prescriptions d'un tel bien-être? Je demande si le Dieu infini des Hébreux n'est point un Poléon plus élevé que le gouverneur de n'importe quel état, ou que le conseil d'aucune cité? Et dans le premier de tous les livres de statuts de l'univers, je lis cet anathème-- dont aucune main terrestre ne saurait détourner l'arrêt foudroyant-- "Malheur à qui procure la bouteille à son voisin!" Tel est le décret divin, malgré tout ce que peuvent dire les hommes pour s'égarer eux-mêmes ou se tromper les uns les autres.

"L'entière portée ainsi que l'effet d'une licence pour "mettre la bouteille" aux lèvres d'un "voisin", sont bien mal compris et méconnus. Est-ce qu'une "licence" exonère la conscience d'un homme des suites naturelles des actes qu'il se permet? Est-ce que cela réparera envers un autre la perte de son argent, de son temps, de son caractère, de sa santé, de son âme? Cela fera-t-il réparation à la famille dépourvue de protection, et à la société dépourvue de sa richesse réelle, le nom et la force de ses enfants? Cette licence consolera-t-elle la veuve pour qui les insignes extérieurs du deuil ne rendent qu'imparfaitement la nuit sombre qui s'est faite dans ses esprits abatus? Se trouve-t-il un trafiquant de liqueurs fortes songeant à paraître avec sa licence au tribunal terrible du jugement? S'il en est ainsi, je l'invite à bien regarder pour voir de qui sont "l'image et la suscription qu'elle porte." Il trouvera alors le fatal papier contresigné avec du sang et enregistré avec les larmes des condamnés dans le livre des souvenirs de Dieu!"

Le Constitutionnel de Paris fait les réflexions suivantes au sujet du décret récemment rendu sur les cabarets:

"Vient-on savoir de combien s'est accru, depuis vingt ans, le nombre des débauchés de boissons soumis à la licence? Il était de 250,000 en 1815; il se monte aujourd'hui à 350,000, c'est 100,000 d'augmentation. L'accroissement a été de 20,000 pendant la période de 1817 à 1850 seulement. Mais ce qu'il importe de constater, c'est que cette augmentation a eu lieu surtout pour les cabarets de la classe la plus infime. Ainsi, le nombre des débauchés qui ne sont soumis qu'à une licence de 6 fr., s'est élevé de 199,000 en 1831, à 269,000 en 1850. c'est-à-dire qu'il s'est accru de 70,000. Quel enseignement pour nous que cette multiplication rapide des cabarets sur toute la surface du territoire! Ne doit-on pas y chercher l'explication de bien des souffrances, de bien des émeutes, de bien des crimes qui ont affligé la société dans ces derniers temps?"

"On n'a, du reste, pour se faire une idée exacte de l'influence démoralisante des cabarets, qu'à parcourir l'ouvrage publié par M. Villermé, sur l'état physique et moral des ouvriers, à la suite d'un voyage entrepris dans nos principaux centres de fabriques. Voici, par exemple, la description qu'il donne des cabarets du quartier des Hautes, à Lille:

"J'aurais voulu, dit M. Villermé, pénétrer dans ces lieux, où j'ai vu, par les portes et par les fenêtres, à travers un nuage de fumée et de tabac, comme des fourmillières d'habitants qui s'agitent; mais il était évident que, malgré la précaution que j'avais prise de m'habiller de manière à leur paraître moins suspect, mon apparition au milieu d'eux aurait excité leur surprise et peut-être leur méfiance. Un grand nombre se tenaient debout, faute de place pour s'asseoir, et l'on voyait parmi eux beaucoup de femmes. Tous buvaient de la détestable eau-de-vie de grain ou de la bière. J'entendais jusqu'aux enfants dire les paroles les plus obscènes. Je puis l'affirmer, je n'ai jamais vu à la fois autant de saletés, de misères et de vices, et nulle part sous un aspect plus hideux et plus révoltant!"

"Mais ce qui mérite d'être signalé, c'est qu'à côté de ces habitués de cabarets, qui présentent le spectacle d'une dégradation aussi profonde, M. Villermé a trouvé des ouvriers propres, économes, sobres surtout, et qui savaient avec le même salaire, se loger s'habiller, se mieux nourrir, pourvoir plus complètement à leurs besoins et à ceux de leurs familles. N'est-ce pas une preuve manifeste que le cabaret est une des principales causes de l'indigence parmi les populations laborieuses?"

"Partout, dans les villes et dans les campagnes, on se plaint de ce que la fréquentation des cabarets prend chaque jour des proportions plus dévastatrices. Argent, santé, intelligence, moralité, tout vient s'y abîmer. Les ouvriers y portent le salaire de la semaine, et n'en sortent le lundi qu'après l'avoir dépensé, ne laissant à leurs femmes et à leurs enfants que désolation et misère. On évalue à 17,000 le nombre d'individus qui, dans la capitale seulement, poussent l'habitude de l'ivrognerie jusqu'à l'abrutissement.

"Mon opinion, écrivait il y a quelques années M. Lemesle, maire de Poimpoil, mon opinion est d'un certain poids, car elle est le fruit d'une longue expérience. Eh bien! j'affirme que la plupart des indigents de cette ville doivent la misère dans laquelle ils croupissent à l'usage et à l'excès des boissons, et particulièrement de l'eau-de-vie; que presque tous les désordres, les contraventions, les délits et les crimes dont j'ai dû poursuivre ou provoquer la répression, ont été commis par des personnes dans l'ivresse ou adonnées à l'ivrognerie.

"Combien d'autres administrateurs pourraient rendre le même témoignage que le maire de Poimpoil! Tous s'accorderaient probablement à reconnaître avec lui l'influence du cabaret dans la plupart des actions coupables accomplies sous leurs yeux. Pourquoi et comment a-t-il abandonné le travail? Pourquoi

quoil laisse-t-il sa femme et ses enfants sans pain? Pourquoi en est-il venu insensiblement à chercher des moyens d'existence dans le vol? L'origine du mal, c'est presque toujours l'ivrognerie. C'est elle qui fournit le principal contingent à la misère, à l'ignominie, à l'opprobre et à la mort."

Etats-Unis.

On sait qu'il y a deux mois l'archevêque de New-York, Mgr. Hughes, consacra une nouvelle église sur les hauteurs de West-Hoboken. Cet édifice religieux fut élevé par les soins et sous la direction de M. l'abbé Cauvin.

En 1843, lorsque Mgr Hughes prit possession du siège de New-York, son diocèse contenait 83 églises et 70 ecclésiastiques. Aujourd'hui deux autres sièges épiscopaux ont été formés à Buffalo et à Albany, avec des démembrements de l'évêché de New-York; le premier contient 58 églises et 53 prêtres; Albany compte 76 églises et 61 prêtres; New-York enfin, devenu archevêché, possède 80 églises et 110 ecclésiastiques.

Le zèle de ce prélat lui a valu le titre de constructeur d'églises. Lorsqu'il a un prêtre disponible, il étudie la géographie des diocèses et voit les districts dont les habitants ont une trop grande distance à franchir pour accomplir leurs devoirs religieux: il y envoie le missionnaire.

Le prêtre qu'on a à la messe, il qu'on a à domicile; quelque protestant lui donne un terrain, sachant que la fondation d'une église attirera la population de ce côté et augmentera la valeur de sa propriété. D'autres prêtent ou donnent quelque argent dans le même but, et bientôt les murs s'élèvent. L'archevêque se rend en personne sur les lieux pour procéder à la cérémonie de la pose de la première pierre, puis à celle de la dédicace. Le bruit de sa venue attire une foule nombreuse, empressée d'entendre sa parole éloquent, et chaque sermon du prélat produit une collecte abondante. C'est ainsi que les églises sortent de terre comme par enchantement à la parole de Mgr Hughes, qui ne se lasse jamais de veiller aux besoins spirituels de ses enfants.

Il y a peu de semaines eut lieu dans la ville d'Albany la dédicace d'un nouveau temple catholique sous le vocable de "Church of the Holy Cross." Cette église a été construite principalement aux frais des allemands catholiques de la cité, qui ont eu pour y parvenir de grandes difficultés à vaincre.

Il sera bientôt question d'en élever une autre à l'Est d'Albany.

EUROPE.

La France et l'Angleterre.

Les feuilles anglaises de la métropole pré-occupent beaucoup de la politique étrangère que pourra adopter Louis-Napoléon; plusieurs même suggèrent très sérieusement des mesures à prendre pour mettre l'Angleterre en sûreté contre une invasion. On lit à ce sujet dans le Morning-Post:

"Malgré ce que nous avons dit de l'énorme matériel de guerre, évalué à 450 millions de francs, dont dispose aujourd'hui le gouvernement français; malgré les vingt mille bouches à feu, les trois millions de fusils et de carabines, malgré les 25 millions de kilogrammes de poudre ou les 99 millions de cartouches, malgré tout cela, nous ne craignons pas, nous l'avouons, de voir une armée française envahir notre pays. Nous avons une confiance entière dans l'honneur du gouvernement français et dans les dispositions des Français eux-mêmes, qui préfèrent le succès de l'industrie paisible à ceux de la fausse gloire. Mais nous ne blâmerions pas le moins du monde les préparatifs de précautions intérieures sans lesquelles un pays ne saurait prospérer. Nous n'armons pas pour conquérir; la paix est le plus cher de nos vœux, mais nous voulons, pour la conserver, être prêts à la guerre, bien que nous ne regardions pas le danger comme aussi imminent que d'autres paraissent le craindre. Nous avons trop de confiance dans la sagesse, le bon sens, la modération, la gratitude du Président de la République, pour croire que l'amour de la popularité le poussât à engager la France dans une guerre suicide qui ébranlerait le monde civilisé. La réunion, l'organisation, l'embarquement d'une armée demanderait des préparatifs de plusieurs semaines: la traversée du canal offrirait d'autres difficultés; le débarquement serait dangereux avec une armée anglaise en tête et la mer à dos. Enfin, quand tous les obstacles auraient été surmontés, oserait-on entrer dans une ville qui a deux millions et demi d'habitants? Quelques sabreurs seuls pourraient rêver cette conquête. La tombe de Napoléon rendue à la France, n'a-t-elle pas enseveli les haines des deux nations? Le prince Président n'a-t-il aucun intérêt à les faire revivre. Le Rhin lui offrirait des chances plus évidentes. Nous avons trop d'estime pour sa personne pour croire qu'il souillerait son nom d'une pareille ingratitude. Mais, nous le répétons, la prudence n'est point de la peur; nous ferons donc remarquer les imperfections de notre système de défense nationale, imperfections auxquelles il serait indispensable de porter un prompt remède."

Sans manifester d'aussi vives inquiétudes, le Times conjure aussi la France d'être pacifique. On lit dans ce journal:

"Le gouvernement de Louis-Napoléon ne s'est pas expliqué jusqu'ici d'une manière générale sur la politique qu'il entend suivre à l'extérieur; mais nous croyons savoir qu'il va être envoyé aux différentes cours de l'Europe quatre agents diplomatiques, deux desquels ont rempli dernièrement les fonctions de ministres des affaires étrangères, et que ces messieurs seront chargés d'exposer les intentions du gou-

vernement français et de prendre renseignement sur les dispositions de l'Europe à l'égard de la France. Jamais, à coup sûr, mission plus importante ne fut confiée aux serviteurs d'un tel gouvernement en ce qui regarde non seulement la France, mais aussi les intérêts généraux du monde entier. Si ces missions n'ont d'autre but que de réclamer des puissances étrangères la reconnaissance d'un gouvernement militaire favorisé par le sort, adopté par le peuple et reposant sur les engagements publics de la nation française, il n'est pas douteux qu'il ne soit immédiatement et entièrement satisfait à ce désir. Mais nous n'ignorons pas que dans certaines occasions précédentes, l'objet ostensible de la diplomatie de Louis-Napoléon était accompagné d'autres propositions tenues secrètes, même par ses propres ambassadeurs, et que même, dans un temps où il ne dépendait pas de lui seul de faire la paix ou la guerre, il a montré, sinon le désir, du moins un penchant à se procurer, n'importe à quelles conditions, l'assentiment d'une ou de plusieurs puissances continentales à des projets particuliers qui lui étaient personnels. Ils furent les motifs des ambassades que M. de Persigny fit en Allemagne en 1849 et en 1850. Ses ouvertures alors furent poliment reçues, mais rejetées. Nous nous attendons à voir cette politique se renoueler bientôt sous une forme ou une autre, et probablement sous diverses formes, auprès des différentes cours; car Louis-Napoléon, sans avoir de système arrêté, doit se sentir porté à former des relations plus étroites avec une partie de l'Europe aux dépens de l'autre partie.

"Si la France abandonnait l'ordre de choses général de l'Europe établi pour le bien commun, sa défection pallierait et faciliterait en même temps toute autre infraction aux conditions de la paix. Elle peut offrir à la Russie l'appât d'un agrandissement de territoire en Orient; elle peut essayer de raviver en Prusse cette fatale rivalité contre l'Autriche, qui a failli, il y a quelques mois seulement, faire éclater la guerre au sein de la Confédération germanique. Elle peut chercher à flatter l'Autriche, en lui sacrifiant la neutralité de la Suisse et l'indépendance des Etats sardes. Nous jugeons de la politique étrangère de Louis-Napoléon par l'exemple peu rassurant de son oncle qu'il a devant les yeux, par sa politique et ses instruments à l'intérieur, et par quelques-unes de ses précédentes négociations. D'ici peu de semaines, l'ancien tentateur d'Erfurth et de Schenbrunn sera en campagne, et les principes des gouvernements européens à l'égard les uns des autres et de la paix générale peuvent être soumis à la plus rude épreuve qu'ils aient encore subie.

"Nous espérons qu'aucune proposition à l'égard de la distribution territoriale de l'Europe ne sera faite ou reçue sans être à l'instant communiquée à toutes les cours, et qu'aucun homme politique ne mettra l'intérêt privé au-dessus de l'intérêt général. Devant les questions qui peuvent s'élever aujourd'hui, que signifient les autres considérations qui ont pu diviser ou réunir les cabinets? Ce qui doit dominer tout, c'est le respect des traités, dont l'observation importe à la sûreté de tous les Etats. L'histoire des victoires de Napoléon est celle des divisions qu'il est parvenu à faire naître en Europe. L'union de toutes les puissances a eu pour résultat sa défaite. Pas plus dans les mains de son neveu que dans les siennes, la France ne provoquera la calamité d'une guerre générale sans être soutenue par un complice ou par un allié."

Irlande.

La plus grande consternation règne dans les districts troublés de Louth, Monaghan et Armagh. On dit que les Ribbonmen entrent ouvertement dans les fermes et exigent des contributions en faveur de leur système homicide. Le refus entraîne la mort; à même peine est appliquée aux dénonciateurs. (Morning-Herald.)

FAITS DIVERS.

"On lit dans l'Indépendant (France): "Dans la nuit de lundi à mardi, une attaque d'une audace inouïe et à main armée a eu lieu contre le presbytère du petit bourg de Bannes-en-Charnie. De minuit à une heure, trois malfaiteurs se sont emparés de deux échelles renfermées dans une grange du presbytère et se sont introduits par escalade dans la maison du curé. Après avoir fait main-basse dans une chambre habitée sur tout ce qu'ils ont trouvé à leur convenance, soit en effets, linge ou vêtements, ils ont pénétré dans une chambre contiguë au cabinet où couche le curé, M. l'abbé Piau (de La val). "Le curé s'est éveillé au bruit qu'ils ont fait en ouvrant la porte. Deux de ces malfaiteurs, dont le visage était à moitié couvert par des mouchoirs, et qui paraissaient obéir aux ordres du troisième brigand, se sont placés à l'entrée du cabinet, l'un armé d'un fusil et l'autre d'un bâton. M. l'abbé Piau, à peine éveillé et ne sachant trop à qui il avait affaire, demande à ces gens ce qu'ils viennent faire en ce lieu. Le chef de la troupe lui répond:

"Ne craignez rien, nous ne vous ferons pas de mal, mais nous voulons votre argent." "M. Piau croit devoir adresser à ces brigands des remontrances sur leur conduite. A cela le chef de la bande répond tranquillement: "Nous savons bien que nous faisons une mauvaise action, mais il nous faut de l'argent." "Cependant la domestique du presbytère, éveillée par le bruit que M. l'abbé Piau avait fait à dessein en sortant de son lit, se lève

et monte à la chambre de son maître, qu'elle croyait malade. A la vue des trois malfaiteurs, elle jette un cri d'épouvante, et aussitôt le chef des assaillants lui dit: "Tu vas y passer, coquine!" Cette fille, sans se laisser intimider, lui répond: "Viens y donc!" Et tout en disant ces mots, elle descend l'escalier en toute hâte avec l'intention d'appeler au secours. En descendant, elle entend l'un des malfaiteurs recommander à quelqu'un qui faisait le guet au dehors de ne pas la laisser sortir. Elle sort malgré cela par une porte de derrière donnant sur le jardin, et court vers une ferme voisine distante d'une soixantaine de mètres.

"L'individu chargé de faire le guet, attendant ouvrir une porte sur le jardin, court de ce côté pour arrêter la domestique, et il se trouve bientôt face à face avec elle. Il défend à cette fille de faire un pas de plus; mais, loin de céder à cette injonction, la courageuse domestique ne continue pas moins d'avancer, et le malfaiteur lui assène sur la tête un coup de bâton qui l'étend sur le chemin. Le brigand s'éloigne alors, et la domestique un peu revenue du coup, se relève et court tout ensanguantée à la ferme, où elle réveille les gens de la maison. Le métyer ne peut d'abord ajouter foi au récit de cette fille, qu'il croit en délire; enfin, voyant son obstination, il se lève et se rend au presbytère sans armes et sans bâton.

"Pendant ce temps, les trois malfaiteurs, voyant que la domestique, malgré les efforts de leur complice, avait réussi à sortir de la maison curiale, et craignant d'être surpris par les voisins, avaient empaqueté tout ce qu'ils avaient trouvé et pris la fuite."

MOUVEMENT PERPETUEL. -- Si l'on en croit le Courrier de la Gironde (France), le mouvement perpétuel aurait trouvé un inventeur, lequel est de Bordeaux et se nomme DeVigneron. Une masse d'eau stagnante d'un certain volume, agissant perpétuellement par sa pesanteur seule, suffirait à mettre en jeu les forces mouvantes. Que cette théorie soit ou non la véritable que l'on y a de certain c'est que le journal plus haut cité assure qu'un premier essai d'application a très bien réussi. Un modèle de cette invention a dû être exposé durant trois jours à Bordeaux avant le départ de l'inventeur pour Londres.

Les amateurs d'estampes et ceux généralement qui en sont empiète, trouveront à s'assortir convenablement à la boutique de papeterie de M. J. M. Lamothe, vis-à-vis le Séminaire. Outre les gravures que l'on y trouve en grande variété, on y remarque aussi un assortiment choisi de livres de piété, médailles, etc., ainsi que tous les objets que doit réunir un établissement de ce genre.

Décédé.

En cette ville, de consommation, le 27 ult., dame Flavie Deuchamp, épouse de Jean Duchau. Elle laisse pour déplorer sa perte prématurée, un époux et quatre enfants en bas âge.

ANNONCES.

LIVRES NOUVEAUX.

LE TRIOMPHE DE L'ÉVANGILE, ou mémoires d'un homme du monde revenu des erreurs du philosophisme moderne; traduit de l'Espagnol par J. F. A. Bayard Des Echelles, 1 gros vol. 8°.

GAUME, Manuel des Confesseurs, composé 10. du Prêtre sanctifié pour l'administration charitable et discrète du sacrement de pénitence; 20. de la pratique des Confesseurs de St. Ignace, 30. des avertissements aux Confesseurs et du traité de la confession-générale de St. Léonard de Port Maurice, 40. des Instructions de St. Charles aux Confesseurs, 50. des avis de St. François de Sales aux Confesseurs, 60. des conseils de St. Philippe de Néri, 70. des avis de St. François Xavier aux Confesseurs, 1 vol. 8°.

EXAMEN RAISONNE ou décisions Théologiques sur les devoirs et les péchés des diverses professions de la Société 2 vols. 8°.

EXAMEN RAISONNE ou décisions Théologiques sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise et les péchés Capitiaux, 2 vols. 8°.

HISTOIRE DE ST-IGNACE DE LOYOLA et de la Compagnie de Jésus, d'après les Monuments Originaires, par le R. P. Daniel Barrioli, Jésuite, 2 vols. 8°. En vente chez

E. R. FABRE & Cie., Rue St-Vincent, No. 3.

6 Fév. 1852.

SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL

M. CHS. TAILHADES, CAPT. AU LONG COURS,

BONNERA UNE LECTURE PUBLIQUE,

SOUS LE PATRONAGE ET AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL DE CETTE VILLE,

MERCREDI SOIR, le 11 Février courant, à la Salle ODD FELLOWS, Rue St-Jacques. Les portes s'ouvriront à HUIT heures précises.

Prix d'admission pour un monsieur 1s. 3d.; les dames admises gratis.

M. B. -- On pourra se procurer des billets d'entrée chez Mr. Boivin, marchand bijoutier, coin des rues Nord-Dame et St-Vincent ou à la porte de la salle.

6 Fév. 1852.

IMAGERIE ET GRAVURES FRANÇAISES.

Le soussigné vient de recevoir d'Europe, par la voie de New-York, une collection très variée de Gravures Françaises réunissant tout ce que le goût des amateurs peut réclamer dans cette ligne.

DE PLUS: -- Une quantité de dessins pour études papeterie, etc. J. M. LAMOTHE.

Montréal, 6 Fév. 1852.

LOGEMENT DEMANDÉ.

UN Jeune Étudiant en droit d'origine anglaise désire trouver immédiatement un logement dans une famille Canadienne.

S'adresser en mentionnant le prix à A. B. à ce Bureau.

723 1/2

ORNEMENTS D'EGLISE, ETC., ETC. COMMANDES POUR L'EUROPE.

Le Soussigné informe très respectueusement MM. les Curés, qu'il recevra avec beaucoup de reconnaissance, les ordres qu'on voudra bien lui confier pour LITURGIES, ORNEMENTS D'EGLISE ou tous autres objets qu'on désirerait faire venir d'Europe; il espère que tous ceux qui l'honoreront de leur confiance, auront à se féliciter de lui avoir donné la préférence, vu que son agent, M. Joseph Chénais de Québec, qui vient de partir pour l'Europe, en fera lui-même le choix, et qu'il peut lui adresser ses commandes à

J.-B. ROLLAND, No. 3 Rue St. Vincent.

9 février 1852.

OUVERTE POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT

A LA VIEILLE SALLE DE LECTURE, RUE ST. JOSEPH, DERRIÈRE LA GRANDE EGLISE.

UNE GRANDE EXHIBITION DE STATUES.

Plus grande collection du monde, contenant plus de 600 Statuettes représentant les Evénements Principaux de la Vie du Sauveur.

DEPUIS -- L'Annonciation de la Ste. Vierge jusqu'à l'Ascension de notre Seigneur, occupant un espace de 200 pieds de long chaque scène accompagnée d'une peinture en Relief par l'artiste célèbre C. J. Bartholomew, Ec. Aussi huit Idoles Chinoises.

Montréal, 24 janvier, 1852.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

Les soussignés expédient toutes les semaines, par le Steamer, des commandes pour la France. Les personnes désireuses de les charger de quelques ordres, pour Livres, GRAVURES, CARTES GÉOGRAPHIQUES, GLOBES, MUSIQUE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE ou de toutes autres Marchandises Françaises, sont priées de vouloir bien les transmettre le plutôt possible.

E. R. FABRE & Cie. No. 3 Rue St-Vincent.

Montréal, 16 Janvier 1852.

FROMAGE DE GRUYÈRE, 1ère qualité, Paris

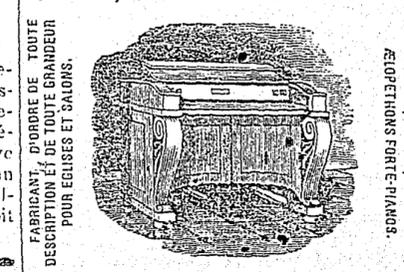
1s. 6d. la lb. à Vendre par

E. R. FABRE & Cie.

16 Jan. 1852.

SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



LES particuliers et les Congrégations qui désireraient se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'élegance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des Forte-Pianos; ce de faire concurrence en cette ligne aux fabriques de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, L'HARMONIUM et le ZELOPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très peu.

N. B. -- On refait les instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré qu'il se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom D'ORGUES POUR EGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine une faible notion qu'elles sont la FANFARE de l'Orgue, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte, -- ce n'est sans aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom D'ORGUE.

Montréal, 10 Septembre 1851.

AVIS.

EST par ces présentes donné aux habitants des Comtés de Rouville, Missisquoi et autres, que, par les amendements faits dans la dernière Session du Parlement Provincial à l'acte pour l'établissement de Compagnies d'assurance Mutuelle contre le feu, la Compagnie maintenant établie à Saint-Jean, C.-E., sous la direction de Messieurs Gabriel Marchand, Président, Prichard, de M. Gimis, Nelson, Mott, John Yale, T. F. Allard, Charles J. Peirce, Charles Seymour, Charles Roy et Edouard Bourgeois, peut et est prêt à assurer des propriétés dans aucune partie de ce District excepté dans la Cité de Montréal.

Les avantages qui résulteront de cette Société en donnant aux habitants le moyen d'assurer chez eux sans avoir recours à l'étranger qui, enlevant leur argent hors du pays, les expose à contribuer aux paiements des pertes qu'il pourrait subir, cette Compagnie espère que les habitants des Comtés des environs voudront bien encourager une association qui, en mettant chaque individu assuré au Bureau à l'abri des pertes ruineuses causées par le feu, lui donnera en même temps une plus grande sûreté qu'une assurance chez l'étranger.

Le soussigné est le seul Agent de cette Compagnie, lui seul est autorisé à assurer des propriétés et sera toujours prêt à se transporter dans aucune partie du District, quand le produit du montant à assurer payera les dépenses de voyages.

LOUIS MARCHAND, Agent S. et G.

Saint Jean, District de Montréal, Janvier 1852.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL



A vendre chez E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3

Montréal, 29 novembre 1851.